



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Geffosses, légalement convoqué par le maire, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel Neveu, Maire.

Etaient présents : NEVEU Michel, RENOUF Jacques, LEFRANCOIS Christine, BOULANG Jean-Pierre, Laurent GIARD, DETOURNE Nicolas, HEBERT Nathalie, MAUDUIT Caroline, RUULTS Jacques.

Absents excusés : LE DUC Isabelle, LEMIERE Olivier.

Secrétaire de séance : Nathalie HEBERT.

RESTAURATION DU BUFFET DEUX CORPS DE LA MAIRIE

Le conseil municipal émet un avis favorable au devis de M. Joël COLLETTE pour un montant de 1 190 € (TVA non applicable art 293B du CGI). Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2026.

ADHESION CONTRAT DE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

le Conseil municipal autorise Le Maire à renouveler l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires à la CNRACL :

souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

D'accepter la proposition suivante : RELYENS SPS, courtier, gestionnaire du contrat groupe, et CNP ASSURANCES, assureur

COURRIER DU COMITE DES FETES

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du Comité des fêtes. La commune ne disposant pas de locaux permettant le stockage de l'ensemble du matériel de l'association, elle fait appel aux propriétaires qui pourraient entreposer les luminaires.

COURRIER DE M. PHILIPPE GOIBEAULT, ELEVAGE ET PENSION CANINE

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier relatif à la réouverture du chemin du Moustier de Geffosses. Une réponse écrite sera faite à M. GOIBEAULT.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Pour les chenilles processionnaires du pin, les particuliers doivent s'adresser à une entreprise spécialisée (liste disponible sur le site internet de la commune). Il est recommandé de demander plusieurs devis.

Pour info : Si les processions de chenilles ont déjà eu lieu, il est trop tard pour intervenir.

Si elles n'ont pas encore eu lieu, il est possible d'intervenir, soit en coupant les branches avec les nids (par un professionnel), soit en installant des pièges colliers (à acheter en magasin de bricolage et à installer soi-même).

REPAS INTERGENERATIONNELS : inscription pour les jeudis 5 – 12 – 19 -26 mars et 2 et 9 avril en mairie.

REUNION ANIM SENIORS le 2 mars de 14h30 à 16h30 à la salle Léopold Marie.

REUNION D'INFORMATION MEMOIRE TONIQUE le 3 mars à 14 h salle Léopold Marie.

FAITES DES JARDINS : les inscriptions sont ouvertes. En mairie ou par mail à mairie.geffosses@gmail.com